

POLITIQUE DE MISE EN COMMUN DE SERVICES ENTRE MUNICIPALITÉS

Cette politique est applicable du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

Pourquoi aller voir ailleurs?

Les municipalités désirent maintenir la qualité des services qu'elles offrent compte tenu des réalités financières auxquelles elles font face.

De nouvelles attentes de la part des citoyens, au regard de services touchant la qualité de vie, sollicitent parfois des expertises particulières.

Les changements apportés dans les normes, réglementations et lois font en sorte que les municipalités doivent s'ajuster au plan des connaissances et pratiques.

Ceci fait en sorte que le noyau des ressources humaines d'une municipalité et des organisations locales ne peut pas toujours répondre à ces besoins et obligations. Elles doivent faire appel à des entreprises externes ou choisir de limiter leurs interventions, pour des raisons de coûts.

Le présent projet vise à modifier les façons de faire afin que le partage de ressources humaines entre municipalités devienne une pratique gagnante, pour l'ensemble des municipalités et des ressources humaines concernées.

2. PRINCIPES

Un enrichissement collectif : mise en valeur – consolidation – volontariat

Les municipalités ont développé des expertises particulières suivant leurs réalités et les opportunités qu'elles ont saisies. Un bassin de ressources humaines aux compétences variées est donc déjà présent sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.

Les municipalités et organisations se voient souvent contraintes d'employer des ressources à temps partiel, ou même dans certains cas, de ne pas pouvoir maximiser l'utilisation de leur temps de travail, pour différentes raisons.

La qualité des emplois en milieu rural est gage de dynamisme et de fierté pour une communauté. Le fait de pouvoir bonifier le nombre d'heures offertes et de reconnaître les compétences des ressources humaines est un atout pour consolider des emplois intéressants.

La participation des municipalités, que ce soit pour des offrir ou utiliser des services, est volontaire.

3. OBJECTIFS

- Maintenir la qualité des services offerts aux citoyens dans les milieux.
- Mettre en valeur les forces et expertises existantes au sein des municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette.
- Consolider des emplois existants.
- Adopter une stratégie de mise en œuvre souple et équitable.
- Expérimenter de nouvelles façons de faire au plan de la collaboration intermunicipale.
- Développer une culture entrepreneuriale dans la gestion et le développement des municipalités.

4. MISE EN ŒUVRE

Bottin des ressources

La démarche débute par une recension des services qu'une municipalité ou une organisation peut offrir. Chaque milieu est responsable d'identifier les services offerts, ainsi que ceux en développement, et de présenter une offre de services.

Les offres sont colligées sous forme de bottin qui est diffusé aux municipalités par l'agente de développement rural. Une mise à jour annuelle est faite et des ajouts ponctuels peuvent avoir lieu en cours d'année.

Utilisation des services

Une municipalité intéressée à utiliser les services d'une ressource humaine s'entend avec le pourvoyeur de services. Ce dernier demeure l'employeur de la ressource et répond aux responsabilités qui lui incombent (charges salariales, assurances...).

La facturation se fait entre les deux municipalités selon les éléments d'information disponibles sur l'offre de service.

Modalités du financement

Le Fonds de développement rural finance une partie des coûts des services mis en commun. Une municipalité désirant se prévaloir du financement transmet à la MRC une copie du protocole de partage et de la facture.

Pour les nouveaux services non existants dans une municipalité, 70% des coûts sont financés. Dans le cas de services existants, 50% des coûts peuvent être réclamés.

5. RÉSULTATS ATTENDUS

Économique

Le présent projet permettra d'expérimenter une nouvelle façon de faire dans le partage de ressources entre municipalités. Le Fonds de développement rural sert ici de levier financier pour encourager ces nouvelles pratiques.

A moyen terme, les économies réalisées (comparativement aux entreprises privées externes) créeront l'habitude de solliciter les ressources locales.

Les emplois qui seront bonifiés par ces nouvelles pratiques permettront une meilleure reconnaissance des compétences et des conditions de travail plus invitantes. Ainsi, les communautés pourront bénéficier de ressources humaines plus stables et qualifiées.